

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1912

7 septembre 2007

SOMMAIRE

Ability Rostock Retail S.à r.l.	91749	Indra Holding Société Anonyme	91734
Absolute Ventures S.C.A.	91739	Küchengalerie GmbH	91736
AEE Systems S.à r.l.	91731	O.G.F.I.	91739
Andaluz Finance S.A.	91738	Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. ...	91744
Assurisk	91731	Ovi. Ouest S.A.	91738
Atrium Promotions S.à r.l.	91770	Piram-Co S.A. Holding	91733
BF Group S.A.	91730	Piram-Co S.A. Holding	91733
Blueswan S.A.	91734	Prysmian (Lux) S.à r.l.	91730
C.A.S.T. S.A.	91734	Quack Montagne S.A.	91732
Cegecom S.A.	91737	Quinlan Private ESPF Investments #1 ...	91737
Charterhouse Dragon II	91731	Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l.	91736
Charterhouse Poppy I	91730	Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l.	91735
Charterhouse Poppy II	91730	Reda International S.A.	91740
CMA S.à r.l.	91743	RE Investments S.à r.l.	91732
Cofisal S.A.	91776	Repco 14 S.A.	91742
Compagnie de Nobressart S.A.	91738	Rutley European Property Holdings S.à r.l.	91732
Compagnie d'Investissements Financiers Holding S.A.	91736	Scoly S.A.	91744
C.O.R.A. Soparfi S.A.	91737	Semarra Holding S.A.	91741
Dell'Coupe S.à r.l.	91732	Seram Holding S.A.	91740
D.H.M. Medical Consulting	91731	Slovport Luxembourg S. à r.l.	91731
Düsseldorf-Airport Hotel Investment S.à r.l.	91773	Sofimmo S.A.	91735
Electa Capital Partners S.A.	91741	SOF-VII European Holdings II, S.à r.l. ...	91762
Ethico Plus Managers S.à r.l.	91771	SOF-VII European Hotel Holdings III, S.à r.l.	91754
Européenne d'Investissement S.A.	91741	Sogesco S.A.	91744
Faston Holding S.A.	91732	Toitures Jeannot Nilles s.à r.l.	91739
Foncière Colbert Orco Développement S.A.	91735	Trella S.A.	91775
Gridway Holding S.A.	91775	Vavasseur International Holdings S.à r.l.	91743
Grill-Chalet S. à r.l.	91776	Vienna II Sàrl	91740
HEINZ Constructions S. à r.l.	91772	Visiocom Europe S.A.	91739
Honsel Family Holdings S.à r.l.	91733	Weamon S.A.	91733
Immo Hollmann & Partner S.à r.l.	91742		
Inbro Holding S.A.	91776		

Charterhouse Poppy II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 116.784.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2007090035/7241/11.

(070100774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Charterhouse Poppy I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 116.733.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2007090036/7241/11.

(070100770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Prysmian (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007090029/202/12.

(070100652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

BF Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 89.458.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 12 février 2007

Aux termes d'une délibération en date du 12 février 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
BF GROUP S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007043315/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04074. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Charterhouse Dragon II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 117.701.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2007090038/7241/11.

(070100777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Assurisk, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 30.328.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2007090039/7241/11.

(070100689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

**AEE Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. D.H.M. Medical Consulting).**

Siège social: L-8357 Goebange, 12, Domaine du Beauregard.
R.C.S. Luxembourg B 118.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007090030/202/13.

(070100208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Slovport Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 103.863.

Suite à la notification de la cession de 1 part sociale effectuée en date du 13 juin 2007 par l'associé unique BREEVAST SLOVPORT NV à BREEVAST MIDGARD N.V., le capital de la société SLOVPORT LUXEMBOURG S.à.r.l., société à responsabilité limitée, est désormais détenu comme suit:

	Parts sociales
BREEVAST SLOVPORT N.V.	499
BREEVAST MIDGARD N.V.	1

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour avis
Signature

Référence de publication: 2007090415/4175/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01768. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

RE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 115.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007090037/202/12.

(070100171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Rutley European Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 113.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007090031/202/12.

(070100165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Dell'Coupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 23, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 106.736.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 juin 2007, acte n° 427 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007090025/208/14.

(070100818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

**Faston Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Quack Montagne S.A.).**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 51.486.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007090660/757/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11154. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Piram-Co S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 27.034.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090682/604/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07750. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Piram-Co S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 27.034.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090683/604/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Honsel Family Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J-F. Kennedy/rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 74.895.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

HONSEL FAMILY HOLDINGS Sarl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007090684/1333/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10016. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Weamon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 51.189.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

WEAMON S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007090922/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09762. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Blueswan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 89.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090908/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09159. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070101426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

C.A.S.T. S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 66.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090912/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09136. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070101428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Indra Holding Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 35.746.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2007:

- Que sont réélus aux postes d'administrateur, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011

- Madame Marie Paul Van Waelem, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à rue du Fort Rheinsheim, 7, L-2419 Luxembourg

- Madame Marie Joseph Renders, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à rue du Fort Rheinsheim, 7, L-2419 Luxembourg

- FIDIGA S.A., avec siège social à rue du Fort Rheinsheim, 7, L-2419 Luxembourg

- Qu'est réélu au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011

- EWA REVISION SA. (anciennement SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH) avec siège social à avenue J.F. Kennedy, 53, L-9053 Ettelbruck

Il résulte d'une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 3 juillet 2007:

- Qu'est réélu au poste d'administrateur délégué, ayant pouvoir d'engager la société en toutes circonstances sous sa seule signature,

- Madame Marie Joseph Renders, demeurant professionnellement à rue du Fort Rheinsheim, 7, L-2419 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090985/1031/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG03997. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070101196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Sofimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrang.

R.C.S. Luxembourg B 104.006.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090990/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09712. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070101359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 129.884.

—
Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé du 23 juillet 2007 que deux cent soixante-quinze (275) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GBP 50,-) chacune, ont été transférées par la société QUINLAN NOMINEES LIMITED à la société QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #2 S.à.r.l., ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007091003/1421/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10125. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070101312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Foncière Colbert Orco Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 82.185.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2007:

- Que sont réélus aux postes d'administrateur, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011

- Madame Marie Paul Van Waelem, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à rue du Fort Rheinsheim, 7, L-2419 Luxembourg

- Madame Marie Joseph Renders, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à rue du Fort Rheinsheim, 7, L-2419 Luxembourg

- FIDIGA S.A., avec siège social à rue du Fort Rheinsheim, 7, L-2419 Luxembourg

- Qu'est réélu au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011

- EWA REVISION SA. (anciennement SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH) avec siège social à avenue J.F. Kennedy, 53, L-9053 Ettelbruck

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090983/1031/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG03994. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070101187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Compagnie d'Investissements Financiers Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 19.686.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2007:

- Que sont réélus aux postes d'administrateur, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011

- Madame Marie Paul Van Waelem, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à rue du Fort Rheinsheim, 7, L-2419 Luxembourg

- Madame Marie Joseph Renders, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à rue du Fort Rheinsheim, 7, L-2419 Luxembourg

- Monsieur Paul Sunnen, Conseiller économique, demeurant professionnellement à Parc d'Activités «Syrdall», 2, L-5365 Munsbach

- Qu'est réélu au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011

- EWA REVISION SA., avec siège social a route de Longwy, 36, L-8080 Bertrange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090982/1031/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG03988. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 129.884.

—
Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé du 23 juillet 2007 que deux cent vingt-cinq parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GBP 50,-) chacune, ont été transférées par la société QUINLAN NOMINEES LIMITED à la société QUINLAN PRIVATE SENATOR CLIENT HOLDINGS S.à.r.l., ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007091004/1421/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Küchengalerie GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 39.110.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090978/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09713. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

C.O.R.A. Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 117.546.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090975/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09714. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Quinlan Private ESPF Investments #1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 125.867.

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé du 23 juillet 2007 que cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (50,-€) chacune, ont été transférées par la société FELLSTONE LIMITED à la société QUINLAN PRIVATE EUROPEAN STRATEGIC PROPERTY FUND, LP, ayant son siège social à 615, South Dupont Highway, Dover, County of Kent, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007091008/1421/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10109. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Cegecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 65.734.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) des actionnaires tenue à Luxembourg le
15 février 2006*

L'Assemblée constate et accepte la démission des administrateurs Romain Becker, André Baldauff, Georges Bonifas et Nestor Didelot avec effet au 15 février 2006.

L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006:

- Monsieur Michael Leiding, né le 31 janvier 1956 à Wadern (Allemagne), demeurant à D-66687 Wadern, 81, Sitze-ratherstrasse;

- Monsieur Berthold Wegmann, né le 8 janvier 1958 à Wadern (Allemagne), demeurant à D-66459 Kirkel, 1, zwischen den Wegen;

Monsieur François Thys, né le 25 mai 1947 à Eeklo (Belgique), demeurant à L-5685 DALHEIM, 2, op der Gruefkaul.

Pour extrait et publication

CEGECOM S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007091016/2754/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Compagnie de Nobressart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 42.886.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007091049/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10228. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Andaluz Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 42.475.

Le bilan au 30 septembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007091052/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10237. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Ovi. Ouest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 123.632.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue le 16 juillet 2007 que:

1. La société COMPTABILUX S.A., ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été élue au poste de Commissaire aux comptes de la société, pour une durée de 5 ans, en remplacement de Monsieur Pascal Bonnet, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, démissionnaire.

2. Madame Carine Bittler, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été élue au poste d'Administrateur de la société, pour une durée de 5 ans, en remplacement de Madame Nora Brahimi, employée privé, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, démissionnaire.

3. Le siège social de la société a été transféré du L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer au L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Ces nominations seront soumises à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007091669/1285/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09357. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Toitures Jeannot Nilles s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen - Z.A. Hall C.
R.C.S. Luxembourg B 95.183.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} août 2007.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE s.a.

Signature

Référence de publication: 2007091564/823/14.

Enregistré à Diekirch, le 30 juillet 2007, réf. DSO-CG00298. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070102146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

O.G.F.I., Société Anonyme.

Siège social: L-1363 Luxembourg, 209, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 55.758.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} août 2007.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE s.a.

Signature

Référence de publication: 2007091562/823/14.

Enregistré à Diekirch, le 30 juillet 2007, réf. DSO-CG00297. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070102142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Absolute Ventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 87.345.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} août 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007091648/201/12.

(070102099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Visiocom Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 88.392.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007091515/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11897. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Reda International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 60.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juillet 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007089994/231/14.

(070100213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Vienna II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.300.075,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 111.122.

Statuts coordonnés en date du 26 avril 2007, suite à un acte n° 244 devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007090026/208/13.

(070100825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Seram Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.364.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social en date du 15 juin 2007

La démission de Marc Muller, Pascale Loewen, Jean-Marc Faber, Administrateur a été acceptée. Laurent Muller, Tom Faber, Frédéric Muller a été nommé Administrateur en son remplacement et son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, est reconduit pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 se compose comme suit:

- Frédéric Muller, expert comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Tom Faber, économiste, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 est:

- La société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SERAM HOLDING S.A

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007090452/717/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08439. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Electa Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 109.058.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 398/2007 en date du 21 juin 2007, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007090027/208/13.

(070100844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Semarra Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.777.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social en date du 20 juin 2007

La démission de Marc Muller, Pascale Loewen, Jean-Marc Faber, Administrateur a été acceptée. Laurent Muller, Tom Faber, Frédéric Muller a été nommé Administrateur en son remplacement et son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, est reconduit pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 se compose comme suit:

- Frédéric Muller, expert comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Tom Faber, économiste, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 est:

- La société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SEMARRA HOLDING S.A
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007090453/717/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08445. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Européenne d'Investissement S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 119.864.

Nous vous informons par la présente que notre Société a décidé de résilier la convention de domiciliation conclue en date du 25 octobre 2006 nous liant à la société sous rubrique. La résiliation prendra effet le 16 avril 2007.

Le 30 mars 2007.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
C. Bitterlich / J.-P. Reiland
Sous-Directeur / Directeur

Référence de publication: 2007047759/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07521. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Repco 14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.943.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 14 juin 2007 que:

1)

a. Madame Samia Rabia, Avocat à la Cour, née à Longwy (France), le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

b. Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, directeur, demeurant 20 c, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et

c. Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

2) Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né à Beyrouth (Liban) le 29 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

3) Monsieur Derek McDonald, banquier, né à Paisley (Ecosse) le 9 août 1967, demeurant à 8 Glen Sannox Grove, Craigmearloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

4) ERNST & YOUNG S.A., établie à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, vu son mandat confirmé et a été reconduite dans son mandat de réviseur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090438/280/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00930. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Immo Hollmann & Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 117.809.

Versammlungsprotokoll bezüglich der Gesellschafterversammlung vom 16. März 2007

Die Gesellschafter Melanie Hollmann (Friedensstr. 12, D-66740 Saarlouis) und Nadine Hollmann (Stiftsfr. 13, D-66740 Saarlouis) waren nicht anwesend.

Als Versammlungsleiter und Protokollführer wurde Herr Fred Finkler (Blaulochstr. 101, in D-66798 Wallerfangen) gewählt.

Die Gesellschafter Fred Finkler und Bodo Gratz (1, rue de la Source, F-57570 Breistroff) verfügen über 100 Anteile der Gesellschaft (2/3),

Die Gesellschafter beschließen:

Mit sofortiger Wirkung (per 16. März 2007) wird der Geschäftsführer Martin Hollmann (Viktoria-Luisen-Strasse 23, D-66740 Saarlouis) abgewählt.

Somit erlischt per 16. März 2007 jegliche Geschäftstätigkeit für die IMMO HOLLMANN & PARTNER.

Zum neuem Geschäftsführer per 17. März 2007 wird Herr Fred Finkler (Blaulochstr. 101, in D-66798 Wallerfangen) gewählt.

Remich den 16. März 2007.

F. Finkler / B. Gratz.

Référence de publication: 2007090457/7564/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00401. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

CMA S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.189.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet le 28 juillet 2006 que M. Pere Laymon Pubill a transféré 100 parts sociales de classe A de la Société à la Société.

Il en résulte, qu'à compter du 28 juillet 2006 les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Associés	Parts sociales A	Parts sociales B	Total
PERMIRA EUROPE III L.P.1		8.250	8.250
PERMIRA EUROPE III L.P.2		23.807	23.807
PERMIRA EUROPE III GmbH & Co KG		312	312
PERMIRA EUROPE III Co-investment scheme		202	202
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED		589	589
HVB CAPITAL PARTNERS AG		568	568
California State Teachers Retirement System		2.272	2.272
Carlos Maria Criado-Pérez Trefault	800		800
Luis Francisco Gil Mazon	800		800
Luis Daniel Sanz Suarez	400		400
Joaquin Carceller Angulo	200		200
Begona de Benito Fernandez	200		200
Pere Laymon Pubill	100		100
Andrés Vega Artime	200		200
Fernando Garcia Valencia	180		180
Maria Luisa Pemjeam Munoz	180		180
Robert Alexander Kelsey	180		180
José Carlos Alvarez Calvo	180		180
CMA S.à.r.l.	100		100
Total	3.520	36.000	39.520

S. Michel

Gérante

Référence de publication: 2007090481/3794/38.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09729. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Vavasseur International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.103.224.400,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.611.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour la Société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007090711/3380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07308. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 28.967.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 25 juillet 2007

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateurs de Monsieur Michiel Schölvinck, CEO de ORANGEFIELD TRUST B.V., demeurant 8, Waldeck Pyrmontlaan à NL-1862 EV Bergen (NH) et de Monsieur Marien Verdult, CFO de ORANGEFIELD TRUST (B.V.), demeurant 17, Anton Mauvelaan à NL-1401 CJ Bussum.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et Monsieur Joep Bruins, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007090488/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10669. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Sogesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 31, boulevard de la Fraternité.
R.C.S. Luxembourg B 88.984.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 12 juillet 2006

Il résulte des décisions de l'assemblée générale des actionnaires, tenue en date du 12 juillet 2006, que les décisions suivantes ont été prises:

Sont nommés administrateurs pour une période se terminant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011:

- Monsieur Gaston Valerius, demeurant à L-6453 Echternach, 97, rue Krunn,
- Monsieur Raymond Hilger, demeurant à L-8008 Strassemn, 130, route d'Arlon,
- Monsieur François Frisch, demeurant à L-1469 Luxembourg, 75, rue Ermesinde.

Est nommé commissaire aux comptes pour une période se terminant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011:

Monsieur Alphonse Weber, demeurant à L-6833 Biver, 9, Neie Wée.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007090521/6261/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08415. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Scoly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 125.674.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société PIMBO CAPITAL INC., établie et ayant son siège social au Via Espana 122, Bank Boston Building, 8th Floor, Panama-City, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de SCOLY S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition de participations, d'intérêts et de parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments obligataires, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La société pourra acquérir, louer ou faire développer tous biens immobiliers, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra opérer toutes transactions commerciales ou financières. Elle pourra rendre tous services aux sociétés du groupe ou à des sociétés filiales détenues directement ou indirectement, et notamment conseiller et prêter son concours en toutes choses à toutes sociétés filiales détenues directement ou indirectement.

La société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique. Elle pourra émettre, par voie de placement privé uniquement, tous billets, obligations et instruments obligataires et tous types de titres obligataires et/ou valeurs. La société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées ou à toutes autres personnes morales ou physiques, y compris le produit de tous emprunts et/ou de toute émission de titres obligataires. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou autres personnes physiques ou morales. La société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

La société pourra de manière générale utiliser toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements dans un but de gestion efficace, y compris toutes techniques et tous instruments destinés à couvrir la société contre tous risques de crédit, de change, de taux d'intérêts et autres.

La société pourra faire toutes opérations commerciales et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

Elle pourra de manière générale prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de ses objets sociaux, sans toutefois être soumise à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes

à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société PIMBO CAPITAL INC., prédésignée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cent cinquante euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la société:
 - a) Monsieur Edouard Maire, directeur comptable, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;
 - b) Mademoiselle Audrey Wind, comptable, née à Thionville (France), le 22 mai 1981, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;
 - c) Monsieur Pierre Hann, comptable, né à Boulay (France), le 8 juillet 1978, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
3. A été nommée commissaire aux comptes de la société:
Monsieur Guillaume Bernard, responsable comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant à F-57160 Rozérieulles, 13, avenue des Champs (France).
4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012.
5. L'adresse de la Société est établie à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Dont acte, passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2007, vol. 541, fol. 17, case 6. GRE/2007/904. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007047741/231/227.

(070046431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Ability Rostock Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 130.038.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ABILITY LUBECK RETAIL HOLDINGS S.à.r.l., a private limited liability company having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.117,

here represented by Ms Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15 cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of one proxy given on May 22, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 101, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ABILITY ROSTOCK RETAIL S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set to twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) split into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a traction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The managers need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

In addition, the manager(s) will have all powers to manage the company and to make decisions on all strategic issues including investments and disposals.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the managers, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers amongst which at least one Category B Manager. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, amongst which the favourable vote or abstention of one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's financial year starts on the first of June and ends on the thirty-first of May of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of May 2008.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, ABILITY LUBECK RETAIL HOLDINGS S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for all five hundred (500) shares for an aggregate nominal value of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), and have them fully paid up by contribution in cash in the same amount.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the Sole Shareholder

1) The shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company:

Category A Manager:

- Mr Andreas Panayiotou, Company Chairman, born on the 9th of January 1966 in London, United Kingdom, residing at High Warren, Theyden Mount, Epping, Essex CM16 7PT, United Kingdom.

Category B Managers:

- Mr Robert Faber, Company Director, born on the 15th of May, 1964, Luxembourg, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

- Mr Alain Heinz, company director, born on May 17, 1968 in Forbach, France, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

- Mr Charles Meyer, company director, born on April 19, 1969 in Luxembourg, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The duration of their mandates is unlimited.

2) The shareholder resolves to fix the address of the Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ABILITY LUBECK RETAIL HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.117,

Ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 22 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination ABILITY ROSTOCK RETAIL S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de catégorie A et de Gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

De plus, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoir pour gérer la Société et prendre les décisions afférentes aux questions stratégiques, notamment, les investissements et les actes de disposition.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B.

Art. 14. Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, parmi lesquels doit figurer au moins un Gérant de catégorie B. Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels le vote affirmatif ou l'abstention d'un Gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier juin et se termine le trente et un mai de chaque année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un mai 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, ABILITY LUBECK RETAIL HOLDINGS S.à r.l., susnommée, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale totale de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-), et les libérer intégralement par versement en numéraire du même montant. Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1) Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de la Société:

Gérant de Catégorie A:

- Monsieur Andreas Panayiotou, Administrateur de Société, né le 9 janvier 1966 à Londres, demeurant à High Warren, Theyden Mount, Epping, Essex CM16 7PT, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Robert Faber, Administrateur de Société, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, ayant adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

- Monsieur Alain Heinz, Administrateur de sociétés, né le 17 mai 1968 à Forbach, France, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Monsieur Charles Meyer, Administrateur de sociétés, né le 19 Avril 1969 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18486. — Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007090810/211/284.

(070101781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

SOF-VII European Hotel Holdings III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.044.

— STATUTES

In the year two thousand and seven on the seventh of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

- SOF-VII EUROPEAN HOTEL U.K. II, L.P., a limited partnership under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Prince House, Fourth floor, 38 Jermyn Street, London SW1Y 6DN.

- STARWOOD GLOBAL OPPORTUNITY FUND VII-B, L.P., a limited partnership under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801.

- STARWOOD INTERNATIONAL OPPORTUNITY FUND VII-E, L.P., a limited partnership under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Prince House, Fourth floor, 38 Jermyn Street, London SW1Y 6DN.

The founders are here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, each by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which he declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is SOF-VII EUROPEAN HOTEL HOLDINGS III, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resort and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing all of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a unanimous resolution of the shareholders.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders, which may be distributed to the shareholders pro rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by earned forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro rata of their participation in the share capital of the Company unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed as follow:

- SOF-VII EUROPEAN HOTEL U.K. II, L.P., prenamed	278 shares
- STARWOOD GLOBAL OPPORTUNITY FUND VII-B, L.P., prenamed	103 shares
- STARWOOD INTERNATIONAL OPPORTUNITY FUND VII-E, L.P., prenamed,	119 shares

All the 500 (five hundred) shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company SOF-VII EUROPEAN HOTEL HOLDINGS III, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to EUR 500.- (five hundred euros), to be allocated to the shareholders proportionally to their ownership.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.- euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

a) Mr Merrick Kleeman, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in Connecticut (USA) on December 27, 1963,

b) Mr Jerome Silvey, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in Pennsylvania (USA) on June 27,1957,

c) Mr Jeffrey Dishner, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA., born in Texas (USA) on September 15, 1964,

d) Mr Madison Grose, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in California (USA) on October 2, 1953,

e) Mr Michael Murphy, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, born in New Jersey (USA) on February 9,1971,

f) Mr Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born in Briey (France) on April 29, 1956.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

- SOF-VII EUROPEAN HOTEL U.K. II, L.P., une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à Prince House, 4th floor, 38 Jemyn Street, London SW 1Y 6DN.

- STARWOOD GLOBAL OPPORTUNITY FUND VII-B, L.P., une société de droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801.

- STARWOOD INTERNATIONAL OPPORTUNITY FUND VII-E, L.P., une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à Prince House, 4th floor, 38 Jemyn Street, London SW 1Y 6DN.

Fondateurs ici représentés par Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg chacun en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera SOF-VII EUROPEAN HOTEL HOLDINGS III, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par:

(i) la localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maison unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et de développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiel, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers

(ii) prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) l'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution à l'unanimité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature à été délégué par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au pro rata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

- (i) sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par les associés réunis en assemblée générale;
- (iv) une assurance suffisante a été obtenue que les droits des créiteurs de la Société ne sont pas menacés.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites de la façon suivante:

- SOF-VII EUROPEAN HOTEL U.K. II, L.P., prénommée	278 actions
- STARWOOD GLOBAL OPPORTUNITY FUND VII-B, L.P., prénommée	103 actions
- STARWOOD INTERNATIONAL OPPORTUNITY FUND VII-E, L.P., prénommée	119 actions

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'émission des parts sociales est également sujette au paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de EUR 500,- (cinq cents euro) devant être attribuée aux associés proportionnellement à leur participation.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée
 - a) Monsieur Merrick Kleeman, avec adresse professionnelle à 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né au Connecticut (USA) le 27 décembre 1963,
 - b) Monsieur Jerome Silvey, avec adresse professionnelle à 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957,
 - c) Monsieur Jeffrey Dishner, avec adresse professionnelle à 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA., né au Texas (USA) le 15 septembre 1964,
 - d) Monsieur Madison Grose, avec adresse professionnelle à 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né en Californie (USA) le 2 octobre 1953,
 - e) Mr Michael Murphy, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, né au New Jersey (USA) le 9 février 1971,
 - f) Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né à Briey (France) le 29 avril 1956.

Conformément à l'article 11 des statuts, La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature à été délégué par le conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007. Relation: LAC/2007/12104. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007090808/211/433.

(070101818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

SOF-VII European Holdings II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.045.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventh of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

SOF-VII EUROPEAN I UK, L.P., a limited partnership under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Prince House, 4th floor, 38 Jermyn Street, London SW1Y 6DN.

STARWOOD INTERNATIONAL OPPORTUNITY FUND VII-E, L.P., a limited partnership under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Prince House, 4th floor, 38 Jermyn Street, London SW1Y 6DN.

STARWOOD GLOBAL OPPORTUNITY FUND VII-B, L.P., a limited partnership under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801.

The founder are here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, each by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxies, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is SOF-VII EUROPEAN HOLDINGS II, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other,

Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developpable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resort and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate, (ii) participating as

a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing all of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a unanimous resolution of the shareholders.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital,

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders, which may be distributed to the shareholders pro rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro rata of their participation in the share capital of the Company unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed as follow:

- SOF-VII EUROPEAN I UK, L.P., prenamed	278 shares
- STARWOOD INTERNATIONAL OPPORTUNITY FUND VII-E, L.P., prenamed	119 shares
- STARWOOD GLOBAL OPPORTUNITY FUND VII-B, L.P., prenamed	103 shares

All the 500 (five hundred) shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company SOF-VII EUROPEAN HOLDINGS II, S.à r.l, proof of which has been duly given to the notary.

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to EUR 500 (five hundred euros), to be allocated to the shareholders proportionally to their ownership.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500 euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

a) Mr Merrick Kleeman, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in Connecticut (USA) on December 27, 1963,

b) Mr Jerome Silvey, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in Pennsylvania (USA) on June 27,1957,

c) Mr Jeffrey Dishner, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA., born in Texas (USA) on September 15,1964,

d) Mr Madison Grose, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in California (USA) on October 2,1953,

e) Mr Michael Murphy, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, born in New Jersey (USA) on February 9, 1971,

f) Mr Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born in Briey (France) on April 29, 1956.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

SOF-VII EUROPEAN I UK, L.P., une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à Prince House, 4th floor, 38 Jermyn Street, London SW1Y 6DN.

STARWOOD INTERNATIONAL OPPORTUNITY FUND VII-E, L.P., une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à Prince House, 4th floor, 38 Jermyn Street, London SW1Y6DN.

STARWOOD GLOBAL OPPORTUNITY FUND VII-B, L.P., une société de droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801.

Fondateurs ici représentés par Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg chacun en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera SOF-VII EUROPEAN HOLDINGS II,S.à.r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par:

(i) la localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maison unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et de développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiel, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers;

(ii) prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) l'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Us doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution à l'unanimité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature à été délégué par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au pro rata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

- (i) sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par les associés réunis en assemblée générale;
- (iv) une assurance suffisante a été obtenue que les droits des créateurs de la Société ne sont pas menacés.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

- SOF-VII EUROPEAN I UK, L.P., prénommé	278 actions
- STARWOOD INTERNATIONAL OPPORTUNITY FUND VII-E, L.P., prénommé	119 actions
- STARWOOD GLOBAL OPPORTUNITY FUND VII-B, L.P., prénommé	103 actions

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'émission des parts sociales est également sujette au paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de EUR 500 (cinq cents euro) devant être attribuée aux associés proportionnellement à leur participation.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1,500 euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée
 - a) Monsieur Merrick Kleeman, avec adresse professionnelle à 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né au Connecticut (USA) le 27 décembre 1963,
 - b) Monsieur Jerome Silvey, avec adresse professionnelle à 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957,
 - c) Monsieur Jeffrey Dishner, avec adresse professionnelle à 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA,, né au Texas (USA) le 15 septembre 1964,
 - d) Monsieur Madison Grose, avec adresse professionnelle à 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né en Californie (USA) le 2 octobre 1953,
 - e) Mr Michael Murphy, avec adresse professionnelle à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, né au New Jersey (USA) le 9 février 1971,
 - f) Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né à Briey (France) le 29 avril 1956.

Conformément à l'article 11 des statuts, La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature à été délégué par le conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882, Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, Relation: LAC/2007/12103. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007090809/211/434.

(070101819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Atrium Promotions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 130.034.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Sandro Botticelli, technicien en architecture, né le 20 décembre 1973 à Luxembourg, demeurant à L-8229 Marner, 10, rue de la Gare.

2) Monsieur Eric Della Schiava, agent immobilier, né à Differdange, le 2 mars 1969, et son épouse

3) Madame Sonja Gianni, sans état, née à Differdange, le 17 janvier 1970, les deux demeurant à L- 4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri.

4) Monsieur Jeannot Tempels, négociant en immeubles, né à Esch/Alzette, le 21 décembre 1974, demeurant à L-4925 Bascharage, 6c, rue de Hautcharage

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ATRIUM PROMOTIONS S.à.r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la Commune de Bascharage. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière avec promotion immobilière et gérance d'immeubles, comprenant l'achat, la vente, la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que le commerce de tout genre.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- €), divisé en 100 parts sociales de 124,- € chacune.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Toute cession de parts, entre associés et à des tierces personnes non associés, nécessite l'accord unanime de tous les associés. Les parts sont indivisibles à l'égard de la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts
1) Monsieur Sandro Botticelli; préqualifiée	25
2) Monsieur Eric Della Schiava; préqualifié	25
3) Madame Sonja Gianni, préqualifiée	25
4) Monsieur Jeannot Tempels, préqualifié	<u>25</u>
Total:	100

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- €), se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille soixante-cinq euros (1.065,- €).

Réunion des associés Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

- Monsieur Sandro Botticelli; préqualifié.
- Monsieur Eric Della Schiava, préqualifié.

2. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

3. Le siège social de la société est fixé à L-4941 Bascharage, 16, rue des Prés.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: S. Botticelli, E. Della Schiava, S. Gianni, J. Tempels, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7652. — Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 juillet 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007090792/207/67.

(070101723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Ethico Plus Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.647.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 juin 2007 que:

- Monsieur Sergio Boscaro a démissionné de son poste de gérant.
- Monsieur Antonio Totonelli né à Carbognano (Italie), le 12 avril 1968, résidant à Strada Crocefisso 1/E, I-01100 Viterbo (Italie) a été élu gérant. Le nouveau gérant est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.
- Monsieur Daniele Sanetti né à Vetralla (Italie), le 30 décembre 1962, résidant à Via dei Pilari 15, I-01019 Vetralla (Italie) a été élu gérant. Le nouveau gérant est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.
- Le siège social est transféré du 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg au 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Pour mentions aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007090585/6312/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

HEINZ Constructions S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rueENZ.

R.C.S. Luxembourg B 125.303.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am achten März.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, im Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Christoph Gerhard Heinz, Maurermeister, geboren am 12. Dezember 1966 in Merzig (Deutschland), wohnhaft in D-66663 Merzig Brotdorf, Sandweg 9.

Der Komparent ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird eine Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschließlich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet.

Art. 2. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft sind Bauarbeiten an Alt- und Neubau von Immobilien sowie Abriss und Bau von Außenanlagen, Verputzarbeiten und im Allgemeinen alle Bauarbeiten die eine Bauunternehmung mit sich bringen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle Maßnahmen treffen und jede Tätigkeit ausüben, die zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftsgegenstandes notwendig oder nützlich sind.

Des Weiteren kann sich die Gesellschaft an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben. Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 3. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung HEINZ CONSTRUCTIONS S.à r.l.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche vollständig durch den vorgenannten Christoph Gerhard Heinz übernommen werden.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche von dem Gesellschafter berufen werden.

Art. 10. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 6 gezeichneten Stammkapitals erreicht hat.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Der Gesellschafter ernennt die Liquidationsverwalter und legt ihre Aufgaben sowie ihre Vergütung fest.

Art. 15. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf achthundert Euro (800,- EUR) geschätzt.

Anmerkung

Der amtierende Notar hat den Komparent darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was der Komparent ausdrücklich anerkannt haben.

Generalversammlung

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

1. Zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird Herr Christoph Gerhard Heinz, Maurermeister, geboren am 12. Dezember 1966 in Merzig (Deutschland), wohnhaft in D-66663 Merzig Brotdorf, Sandweg 9, ernannt.
2. Die Gesellschaft wird nach außen rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.
3. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Heinz, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2007, REM 2007/523. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, den 20. März 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007042783/5770/83.

(070040478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Düsseldorf-Airport Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.685.

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of the month of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxy holder on behalf of INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg being the sole member of DÜSSELDORF - AIRPORT HOTEL INVESTMENT S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg incorporated by deed of the notary Hellinckx on 20th September 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2118 of 14 November 2006.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all five hundred (500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) to five million six hundred thousand Euros (€ 5,600,000.-) by the issue of two hundred and twenty-three thousand five hundred (223,500) new shares with a nominal value twenty-five Euros (€ 25.-) each against the contribution in cash of five million five hundred eighty-seven thousand and five hundred Euros (€ 5,587,500.-); and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company.

The decisions taken by the sole member are as follows:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) to five million six hundred thousand Euros (€ 5,600,000.-) by the issue of two hundred and twenty-three thousand five hundred (223,500) new shares with a nominal value twenty-five Euros (€ 25.-) each against the contribution in cash of five million five hundred eighty-seven thousand and five hundred Euros (€ 5,587,500.-).

Consequently to the above, the meeting resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at five million six hundred thousand Euros (€ 5,600,000.-) divided into two hundred twenty-four thousand (224,000) shares with a par value of twenty five (€ 25.-) each.»

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at sixty thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will be prevailing.

Whereof done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundsieben, am 20. Tage des Monats Februar.

Vor dem Notar M^e Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg,

Erschien:

M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, als Bevollmächtigte der INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE S.à.r.l., eine société à responsabilité limitée mit Gesellschaftssitz in der 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, als alleiniger Gesellschafter der DÜSSELDORF - AIRPORT HOTEL INVESTMENT S.à.r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in der 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, gegründet durch die Urkunde des Notars Hellinckx am 20th September 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2118 am 14. November 2006.

Die Bevollmächtigte erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der alleinige Gesellschafter hält alle fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile, so dass rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über welche Beschlüsse gefasst werden sollen, sind die folgenden:

Erhöhung des Stammkapitals von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) auf fünf Millionen sechshunderttausend Euro (€ 5.600.000,-) durch Ausgabe von zweihundertdreiundzwanzigtausendfünfhundert (223.500) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25,-) gegen Bareinlage von fünf Millionen fünfhundertundsiebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (5.587.500,-) und konsequenterweise Änderung des Artikels 5 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft.

Einzigter Beschluss

Es wird beschlossen, das Stammkapital von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) auf fünf Millionen sechshunderttausend Euro (€ 5.600.000,-) zu erhöhen durch Ausgabe von zweihundertdreiundzwanzigtausendfünfhundert (223.500) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25,-) gegen Bareinlage von fünf Millionen fünfhundertundsiebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (€ 5.587.500,-) gezahlt durch den alleinigen Gesellschafter.

In Konsequenz zu dem oben genannten, beschließt die Versammlung die Änderung von Artikel 5 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

«Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünf Millionen sechshunderttausend Euro (€ 5.600.000,-) geteilt in zweihundertvierundzwanzigtausend (224.000) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25,-).»

Sämtliche Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren, welche der Gesellschaft erwachsen, werden auf ungefähr sechzig tausend Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxemburg ausgestellt, an dem zu Beginn des Dokumentes aufgeführten Tag.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelegt wurde, haben die Mitglieder des Büros das vorliegende Protokoll zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: C. Martins Costa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février, vol. 158S, fol. 11, case 4. — Reçu 55.875 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007041682/211/86.

(070039309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Gridway Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord/rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 73.169.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social en date du 13 juin 2007

Les mandats de Federico Ventura, Marc Muller et Thomas Nigg, administrateurs, et le mandat de Jean Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Federico Ventura, économiste, demeurant professionnellement à Galleria del Corso, 2, I-20122 Milano,
- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg
- Thomas Nigg, avocat, demeurant professionnellement à Lettstrasse 10, 9490 Vaduz, FL

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- Jean Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GRIDWAY HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007090454/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08450. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Trella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.750.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 18 juin 2007

Les démissions de Marc Muller et Pascale Loewen, Administrateurs ont été acceptées. Frédéric Muller et Laurent Muller ont été nommés Administrateurs en leurs remplacements et leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Les mandats de Tom Faber, administrateur, et le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 se compose comme suit:

- Frédéric Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Tom Faber, économiste, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
 Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 est:
 - La société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
 TRELLA S.A.
 Signature
 Un mandataire

Référence de publication: 2007090834/717/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Grill-Chalet S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6310 Beaufort, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.279.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

FIDUCIAIRE LATITUDES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007090747/1029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06953. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Inbro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 99.758.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

FIDUCIAIRE LATITUDES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007090742/1029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06959. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Cofisal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 14, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 89.988.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090759/7988/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00171. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.
